

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

SECRET N° 75 / 57 DU 7.2.75

portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

- VU la Constitution ;
- VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais ;
- VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de Chancellerie ;

SECRET

ARTICLE Ier : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais :

AU GRADE DE GRAND-OFFICIER

Monsieur AMADOU GISSE-DIA, Président de l'Assemblée Nationale du SENEGAL
Monsieur Abdou DIOUF, Premier Ministre du SENEGAL
Monsieur Amadou Karim GAYE, Président du Conseil Economique et Social du SENEGAL.

AU GRADE DE COMMANDEUR

Monsieur Assane SECK, Ministre des Affaires Etrangères du SENEGAL
Monsieur Jean COLLIN, Ministre de l'Intérieur du SENEGAL
Monsieur Amadou Cléodor SALL, Ministre des Forces Armées du SENEGAL
Monsieur Babacar BA, Ministre des Finances et des Affaires Economiques du SENEGAL
Monsieur Ousmane CAMARA, Ministre de l'Enseignement Supérieur du SENEGAL
Monsieur Ousmane SECK, Ministre du Plan et de la Coopération du SENEGAL
Monsieur Daouda SOW, Ministre de l'Information et des Télécommunications du SENEGAL
Monsieur Samba GUEYE, Vice-Président de l'Assemblée Nationale, Président du Conseil Municipal du SENEGAL
Son Excellence Monsieur André GUILLABERT, Ambassadeur, Président du Conseil Municipal de Saint-Louis du SENEGAL
Son Excellence Monsieur Samba N'DIAYE, Ambassadeur du SENEGAL au CONGO
Monsieur Amadou CISSE, Grand Chancelier de l'Ordre National du Lion du SENEGAL
Monsieur Mamadou DIOF, Secrétaire Général de la Présidence de la République du SENEGAL

.../...

AU GRADE DE CHEVALIER

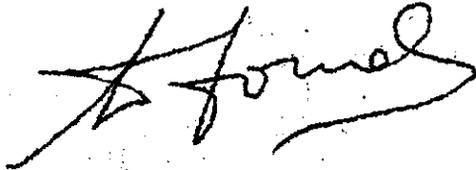
Monsieur Madiama TALL, Commandant de l'Aéroport du SENEGAL
Monsieur Paul HENRICART, Intendant du Palais de la République du SENEGAL
Monsieur Alassane YAPHA, Service du Protocole du SENEGAL
Monsieur Samba BA, Service du Protocole du SENEGAL
Monsieur Aboubakar GUEYE, Service du Protocole du SENEGAL
Monsieur ASSANE SOW, Service du Protocole du SENEGAL
Monsieur Sarany SAGNA, Service du Protocole du SENEGAL
Monsieur Joseph N'DIAYE, Conservateur de la Maison des esclaves Ile
de Gorée du SENEGAL
Lieutenant-Ibrahima Gabar DIOP, Aide de Camp de Monsieur le Premier
Ministre du SENEGAL
Lieutenant DJIBRIL APE SARR, Aide de Camp du Ministre des Forces
Armées du SENEGAL
Lieutenant Ousmane N'DOYE, Escadron G. Présidentielle du SENEGAL
Lieutenant Amadou FALL TABANE, Commandant Escadron Monté du SENEGAL
Lieutenant Ousmane SAMBA, Etat-Major Particulier du SENEGAL
Lieutenant de Vaisseau Alexandre DIAM, Marine Nationale du SENEGAL
Adjudant-Chef Camille THIOR, Escorte moto du SENEGAL
Adjudant N'Baye GUEYE, Commandant Brigade Aérienne Yoff du SENEGAL
Maréchal des Logis-Chef Mathias DIATTA, Maison Militaire du SENEGAL
Maréchal des Logis-Chef Mamadou SANB, Maison Militaire du SENEGAL
Maréchal des Logis-Chef Pierre TAMBA, Maison Militaire du SENEGAL
Maréchal des Logis-Chef Mamadou AW, Maison Militaire du SENEGAL
Maréchal des Logis-Chef Thiéyga DIOP, Maison Militaire du SENEGAL
Adjudant Youssoupha IO, Etat-Major Particulier du SENEGAL
Maréchal des Logis Madické SECK, Maison Militaire du SENEGAL
Maréchal des Logis-Chef Joseph GUEYE, Escorte Moto du SENEGAL
Gendarme Assane Kébé SSEYE
Gendarme Seyni CAMARA
Gendarme Charles Halé TOURE
Monsieur Laity N'DIAYE, Inspecteur du SENEGAL
Monsieur Birame SENE, Inspecteur du SENEGAL
Monsieur Mamadou DIOUF, Inspecteur - Corps Urbain du SENEGAL
Monsieur Hubert N'DIAYE, Radio du SENEGAL
Monsieur Joseph ANGRAND, Radio du SENEGAL
Monsieur Ousmane DIA, Radio du SENEGAL
Monsieur Moustapha GUEYE, Radio du SENEGAL
Monsieur Tanor DIENG, Dépanneur Radio du SENEGAL

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret
50/227 du 31 Octobre 1958, en ce qui concerne le règlement des droits
de Chancellerie.

.../...

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 7 Février 1975

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N'Goubi', written in a cursive style.

LE COMMANDANT Marien N'GOUBI.-